Fiche n° 1 – CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG) session 2023 CANDIDATS VOIE SCOLAIRE

ÉVALUATION DU SOCLE COMMUN	
QUAND SE FAIT CETTE ÉVALUATION ?	L'évaluation des acquis des candidats scolaires est établie au cours de leur formation par leurs enseignants sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3. Le chef d'établissement, après concertation de l'équipe pédagogique et éducative, arrête le nombre de points correspondant au niveau de compétences acquises par l'élève au vu de l'ensemble de sa progression au cours de sa scolarité.
COMMENT SE FAIT CETTE ÉVALUATION ?	Chaque élève doit être évalué quant à son niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cela se traduit par le choix, pour chacune des composantes d'un niveau et d'un seul : ' niveau 1 (10 points) : maîtrise insuffisante ; ' niveau 2 (20 points) : maîtrise fragile ; ' niveau 3 (25 points) : maîtrise satisfaisante ; ' niveau 4 (30 points) : très bonne maîtrise. L'évaluation du niveau de maîtrise pour une composante du socle commun n'est pas tributaire d'une seule discipline. Ainsi il est possible d'évaluer le niveau de maîtrise de la composante « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » si le candidat n'a pas suivi, par exemple, l'enseignement d'éducation musicale ou d'éducation physique et sportive.
ATTRIBUTION DES POINTS	Les candidats ayant suivi une scolarité jusqu'à la fin du cycle 4, il est légitime de ne pas limiter le constat de leurs acquis au seul cycle 3. Il importe donc de mentionner tous les acquis spécifiques du cycle 4 que ces candidats ont pu obtenir. Le bilan de fin de cycle 4, tout autant que le bilan de fin de cycle 3, sert de source d'informations. Si un candidat atteint un niveau 3 pour une composante du socle selon les attendus de fin de cycle 4, il convient de lui attribuer le niveau 4. La date limite de saisie des compétences du socle dans l'application Cyclades est fixée au vendredi 9 juin 2023.
ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	
QUI EST CONCERNÉ ?	L'épreuve orale « entretien avec le jury » est une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 mn et repose sur un entretien avec le jury.
CENTRE D'ÉPREUVE	Les candidats sont convoqués dans leur établissement de scolarisation.
DATE D'ÉPREUVE	En fonction de l'organisation des établissements. L'épreuve est organisable par l'établissement d'origine du candidat qui fixera une date d'épreuve (date limite : lundi 12 juin 2023). ATTENTION : si des candidats scolaires n'ont pu être convoqués à la date initialement prévue, il est possible de réorganiser l'épreuve orale jusqu'au lundi 12 juin 2023.

DOSSIER SUPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE	Pour passer l'épreuve orale, les candidats peuvent prendre appui sur un dossier : celui-ci comporte entre 5 et 10 pages. Il est de préférence rédigé en utilisant les technologies de l'information et de la communication mais, cependant, un dossier manuscrit ne peut pas être refusé. Le dossier repose soit sur : ' l'expérience professionnelle du candidat ; ' l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) ; ' un centre d'intérêt personnel ; ' un stage de formation. IMPORTANT: le dossier présenté par le candidat n'a pas lieu d'être évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.
CONVOCATION DES CANDIDATS	Le chef d'établissement établit la convocation officielle et personnelle de ses candidats grâce à l'application Cyclades.
CONVOCATION DES ENSEIGNANTS	Tous les enseignants de toutes les disciplines peuvent être convoqués pour cette épreuve orale. Les chefs d'établissement veilleront toutefois à constituer leurs jurys de la façon la plus adaptée aux thématiques des projets présentés.
ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE	L'évaluation porte sur : > la maîtrise de l'expression orale du candidat ; > la capacité du candidat à entrer dans le dialogue, à retracer son expérience, à argumenter et justifier le projet choisi. Où trouver la fiche d'évaluation ? La fiche individuelle d'évaluation des candidats est disponible dans l'application Cyclades (menu « évaluation », « génération de documents» puis « fiches d'évaluation »).
NOTATION DE L'ÉPREUVE ORALE	L'épreuve orale d'entretien avec le jury est notée sur 160 points. La note de l'épreuve est saisie par le chef d'établissement dans l'application Cyclades pour être intégrée au bilan final. Comme toute note d'examen la note obtenue à cette épreuve orale ne doit pas être communiquée aux candidats avant la publication officielle des résultats du CFG session 2023.
RÉSULTAT FINAL	
RÉSULTAT	Le certificat de formation générale est décerné par un jury académique. Le total de points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200 sur 400. Il n'y a pas de mention ni de session de remplacement pour cet examen.